

COMMUNIQUE

Bug informatique ou déni de démocratie et de justice ?

Les lycées professionnels publics de PARIS sont de plus en plus maltraités. Outre que, dans la mise en place des nouvelles secondes préparant au bac pro 3 ans, les moyens horaires de suivi individualisé, prévus par la réforme, ne leur sont pas octroyés par le rectorat, leurs personnels subissent avanies sur avanies.

La dernière en date a trait à la note administrative des professeurs de ces lycées (PLP).

Comme tout prof, un PLP est évalué à partir d'inspections pédagogiques et par son chef d'établissement qui propose chaque année une note administrative, assortie d'appréciations.

Dans le respect des statuts et dans la perspective de l'évolution de carrière des personnels, cette proposition annuelle implique une augmentation de la note. Quand il y a maintien de la proposition antérieure, il y faut des justifications probantes et quand il y a proposition à la baisse, il y faut adjoindre un **rapport**, ce qui implique une **faute** commise par le professeur.

Or cette année, le rectorat de PARIS a refusé toutes les propositions des chefs d'établissement et a décidé de maintenir la note administrative de tous les PLP à son niveau antérieur : **conduite rectorale de déni, tant des statuts que du respect dû aux travailleurs que sont les PLP et leurs chefs d'établissement.**

Pourquoi l'évolution de la carrière de tous les PLP parisiens devrait-elle interrompue ? Pourquoi la compétence des proviseurs de LP à noter leurs professeurs serait subitement niée ? Dans les deux cas pour quels motifs ?

Comme le SNCA e.i.L. Convergence ne peut concevoir que le Recteur de PARIS et son Directeur d'Académie se sont arrogés le bon plaisir de **rompre non seulement avec les usages démocratiques de la gestion des carrières des PLP mais aussi avec la légalité des statuts de la Fonction Publique d'Etat**, il impute à un *bug* informatique cette double avanie commise à l'encontre des PLP et de leurs chefs d'établissement.

Puisse-t-il avoir raison ! Et fasse que le petit démon informatique soit chassé le plus rapidement possible des ordinateurs du Rectorat de PARIS !

Paris, le 20 mai 2009